

Initiatives ministérielles

M. Blenkarn: Nous aborderons cette question à une autre occasion. Les dispositions du projet de loi ont été établies dans le budget que le ministre des Finances a présenté en février 1992. Ce budget a été adopté par la Chambre. Or, le projet de loi tend simplement à mettre en oeuvre les dispositions budgétaires en question, un point c'est tout.

Il est tout à fait ridicule qu'on ait eu à appliquer la clôture dans le cas de ce projet de loi. Nous avons adopté le budget et il s'agit là d'une mesure tendant à mettre en oeuvre les dispositions que renfermait le budget. Il n'y a absolument aucune raison au monde de ne pas adopter immédiatement cette motion et ce projet de loi.

Un certain nombre de députés prétendent que les étudiants seront durement frappés par ce projet de loi. Permettez-moi simplement de dire que selon moi, l'éducation est certainement la principale priorité du gouvernement. Nous parlons souvent de la nécessité d'accroître la formation technique, d'améliorer l'enseignement et le reste. Nous aimerions consacrer davantage d'argent à cette question et nous continuons d'offrir un programme de prêts aux étudiants extrêmement généreux et de structurer ce programme en conformité avec les programmes provinciaux de prêts aux étudiants. Le programme est en place.

Puis-je signaler, cependant, que même si nous continuons à verser de l'argent, la situation des étudiants à l'heure actuelle n'est pas pire qu'elle n'était dans le passé. Je me rappelle que lorsque j'allais à l'école, il fallait travailler 11 semaines durant l'été pour payer des frais de cours à l'université. À l'heure actuelle, l'étudiant moyen n'a qu'à travailler de quatre à cinq semaines pour y parvenir. En d'autres termes, de nos jours, les étudiants sont dans une situation deux fois plus avantageuse que je ne l'étais à l'époque.

Nos vis-à-vis crient, car ils ne veulent pas qu'on leur montre la vérité. Bien entendu que l'éducation est importante à l'instar de bien d'autres choses, et les étudiants sont encore en mesure d'obtenir ces prêts.

Ils se lamentent maintenant, écoutez-les; ils veulent que nous dépensions davantage. Nous les avons enfin forcés à révéler leur jeu. Ils nous crient de dépenser davantage. Ils veulent que nous agissions ainsi et nous connaissons maintenant la position que les partis défendront durant la campagne électorale qui s'ouvrira un peu plus tard cette année et qui opposera donc d'un côté les partisans d'un gouvernement responsable et de l'autre, ceux qui croient qu'on peut entraîner le Canada à la faillite. Le Parti libéral et le Nouveau Parti démocratique

se rangent dans ce dernier camp; c'est là leur nature et ils veulent continuer ainsi.

Mme Beryl Gaffney (Nepean): Monsieur le Président, j'espère être un peu moins dogmatique que le député qui m'a précédée. Il parle d'un gouvernement responsable. Or, je n'ai rien vu de moins responsable que les mesures fiscales proposées dans cette loi budgétaire, le projet de loi C-76.

Ce projet de loi se divise essentiellement en quatre parties, la première portant sur la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants, la deuxième sur la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, la troisième sur les traitements du premier ministre et des ministres, la quatrième sur la Loi sur les prêts aux petites entreprises, qui ferait passer de 100 000 à 200 000 \$ le montant maximum des prêts qui peuvent leur être consentis.

Le projet de loi C-76 prétend faire beaucoup de choses. Je ne puis absolument pas croire ce qu'a dit le député. J'aimerais pour commencer parler de la Loi fédérale sur les prêts aux étudiants.

Au Canada, quand un étudiant demande un prêt, c'est parce qu'il a besoin d'aide, autrement, il n'en demanderait pas. L'étudiant qui a obtenu un prêt ne paie aucun intérêt sur le prêt en question tant qu'il est étudiant à plein temps. Or, le gouvernement dit à présent que dès qu'il a terminé ses études, la période d'exemption est terminée, qu'à partir de ce jour, les intérêts commencent à s'accumuler, peu importe que l'étudiant ait un emploi ou non.

Si les étudiants n'ont pas de travail, c'est—quoi qu'en dise le député conservateur qui m'a précédée—à cause de la politique du gouvernement. Le gouvernement parle d'investir dans notre avenir, dans nos jeunes. Or, il réduit les paiements de transfert au titre de l'éducation. Résultat, les frais de scolarité augmentent. Comment dans ce cas peut-on s'attendre à ce que les plus pauvres parmi les pauvres puissent payer les frais de scolarité, sans parler de la TPS sur les livres. Mon collègue de Saint-Boniface, qui est notre porte-parole en matière d'éducation, a fait remarquer—et je suis d'accord avec lui—que depuis quatre ans le nombre d'étudiants qui sortent diplômés avec une dette de plus de 15 000 \$ à rembourser a augmenté de 500 p. 100. Le nombre de ceux qui sortent diplômés avec une dette de 15 000 \$ à rembourser, qui était d'environ 2 200 il y a quatre ans est passé à plus de 10 700 en 1990.

• (1330)

Il ne devrait pas y avoir de taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants. Les six mois d'intérêt supplémentaires devraient être éliminés et les critères d'attribution des prêts devraient être modifiés.